JUSTEL - Législation consolidée

http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/loi/2021/12/09/2022030071/justel

Dossier numéro: 2021-12-09/39

Titre

9 DECEMBRE 2021. - Loi portant assentiment à l'Accord entre le Royaume de Belgique et la Hongrie sur l'échange et la protection mutuelle des informations classifiées, fait à Budapest le 21 septembre 2015

Source: AFFAIRES ETRANGERES, COMMERCE EXTERIEUR ET COOPERATION AU DEVELOPPEMENT

Publication: Moniteur belge du 04-03-2022 page: 18020

Entrée en vigueur : 01-02-2022

Table des matières

Art. 1-2

ANNEXE.

Art. N

Texte

Article <u>1er</u>. La présente loi règle une matière visée à l'article 74 de la Constitution.

Art. 2. L'Accord entre le Royaume de Belgique et la Hongrie sur l'échange et la protection mutuelle des informations classifiées, fait à Budapest le 21 septembre 2015, sortira son plein et entier effet.

ANNEXE.

Art. N. Accord entre le Royaume de Belgique et la Hongrie sur l'échange et la protection mutuelle des informations classifiées, fait à Budapest le 21 septembre 2015

(NOTE: pour l'Accord, voir 2015-09-21/03)

Page 1 de 1 Copyright Moniteur belge 05-03-2022